

Arrêté 12/2020

DOSSIER : DP 064 086 20B0010	AYHERRE
Demande déposée le 16/04/2020 et affichée le 16/04/2020	
Par : Demeurant à :	Monsieur DURRUTY Benat et Madame DURRUTY Céline Maison Iraxiloa 64240 AYHERRE
Pour : Destination : Sur un terrain sis : Références cadastrales : Superficie du terrain (m ²) : Surface Plancher créée (m ²) :	Restauration d'une habitation Habitation Maison Jaurea B 1269 2208 0

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le courrier modifiant le délai d'instruction en date du 07/05/2020,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment les dispositions des articles 4 ainsi que 11 a et le 11 b du 2°,
Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, modifiée par l'ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 puis par l'ordonnance n°2020-539 du 07 mai 2020, relative à la prorogation des délais et modifiant ceux initialement définis dans l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, en particulier ses articles 6, 7 et 12 ter ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en date du 22/02/2020,
Vu le règlement de la zone UA du document d'urbanisme,
Vu l'avis favorable avec prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 06/05/2020,


ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

Article 2 : Les prescriptions émises dans l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 06/05/2020 devront être respectées.

Article 3 : Lors de l'exécution des travaux, le pétitionnaire devra respecter les indications portées sur sa demande en ce qui concerne les matériaux et leurs couleurs.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Reçu de notification
du présent arrêté
le 15.05.2020


AYHERRE, le 14/05/2020

Le Maire,



Arño GASTAMBID